

# AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC CONCERNANT LES MESURES DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES ET LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 479-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 385-19 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'INTÉGRER LA ZONE R-11 AU RÈGLEMENT**

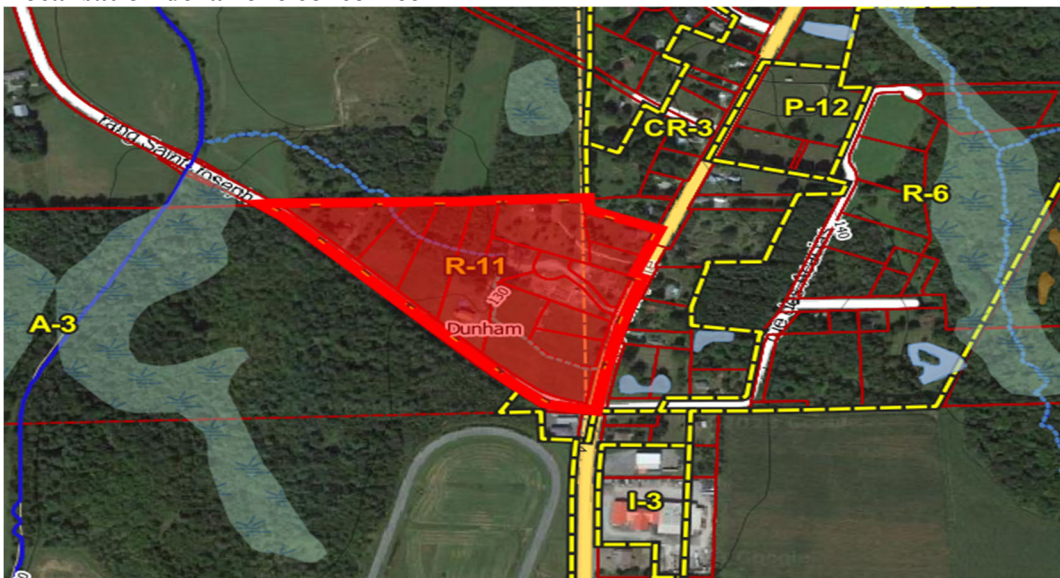
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que les principales étapes à venir du processus d'adoption et de participation publique en lien avec le projet de Règlement n° 479-23 modifiant le Règlement n° 385-19 afin d'intégrer la zone R-11 au règlement :

Étape/Activité	Date et heure	Lieu
<b>1. Diffusion d'informations :</b> Publication d'un avis public et d'informations sur une page dans le site Internet de la Ville, explication des modifications proposées et du secteur visé par les modifications.	16 novembre 2023	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0 Sur le site Web de la Ville de Dunham
<b>2. Consultation publique écrite :</b> Les commentaires écrits quant à ce projet de règlement peuvent être acheminés à l'hôtel de ville ou par courriel au <a href="mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca">greffe@ville.dunham.qc.ca</a>	Du 16 novembre au 17 décembre 2023 à midi	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0 <a href="mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca">greffe@ville.dunham.qc.ca</a>
<b>3. Atelier participatif :</b> Lors de cet événement public de participation ouvert à tous, les personnes intéressées pourront participer à un atelier ayant pour objectif de discuter des travaux qui seront assujettis, des objectifs et des critères relatifs au PIIA.	5 décembre 2023 à 16h00	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0
<b>4. Assemblée publique de consultation :</b> Le projet sera expliqué en détail (en présence de représentants de l'administration et de certains élus) et les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.	7 décembre 2023 à 18h00	3777, rue Principale, Dunham, J0E 1M0
<b>5. Dépôt du rapport de rétroaction</b> indiquant le déroulement, les commentaires et les questions reçues sur le règlement. Le rapport se termine par une recommandation au conseil sur la suite du processus.	18 décembre 2023 à 19h00	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
<b>6. Adoption du règlement final</b> par le conseil municipal (avec ou sans modifications) après le dépôt du rapport de rétroaction sur les mesures de participation publique	9 janvier 2024 à 19h00 ou à une séance du conseil ultérieure à cette date*	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
<b>7. Émission d'un certificat de conformité</b> par la MRC par rapport aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement	Date indéterminée ultérieure au 9 janvier 2024.	Séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, 749, rue Principale, Cowansville

\* Il est à noter que la prise de décision finale du conseil municipal pourrait être reportée pour tenir compte de certaines questions ou commentaires des citoyens reçus dans le cadre des mesures de participation publique.

Le premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 7 novembre 2023 et vise à intégrer la zone R-11 à ce règlement. Le projet de règlement est accessible sur ce lien : <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/>. Les mesures de participation publiques sont mises en place conformément au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

## Localisation de la zone concernée



La description détaillée des lots visés et des informations additionnelles sur le projet de règlement peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0 et sur le site Web de la Ville au [www.ville.dunham.qc.ca](http://www.ville.dunham.qc.ca).

**FAIT À DUNHAM, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2023.**

---

**Jean-François Grandmont, greffier par intérim**

---

---